



Consolidation et mi-temps thérapeutique

Par **titounedu73**, le **08/04/2016** à **21:16**

bonjour

suite à un accident de la route non responsable j'ai eu 30 jours d'arrêt maladie puis une période 6 mois de mi-temps thérapeutique. cette période a été prolongée de 2 mois par mon médecin traitant jusqu'à fin mai 16. cependant fin mars 2016, le médecin expert de mon assurance voiture m'a déclaré consolidé à cette date alors que mon mi-temps thérapeutique court jusque fin mai 2016. Puis je continuer à percevoir mes indemnités journalière de la sécu jusqu'à fin mai 2016? ou est ce que je risque de devoir rembourser ces indemnités? entre mars et mai?

merci

Par **P.M.**, le **09/04/2016** à **13:11**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)